

## **La CCE accomplit un travail remarquable au Mexique en favorisant la participation du public à ses activités**

*L'Accord de libre-échange nord-américain a permis de régler certains problèmes environnementaux au Mexique*

**Par Laura Silvan**

*L'auteure est membre du Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord, et directrice du Proyecto Fronterizo de Educación Ambiental, A.C., à Tijuana, Baja California.*

Tijuana, le 4 juin 2004 — Au cours des dix dernières années, le Mexique a connu d'importants progrès sur le plan environnemental, dont les suivants :

- En 2000, le Mexique a interdit l'utilisation d'un dangereux pesticide, le DDT, et ce, un an avant que d'autres pays ne ratifient la convention internationale qui interdit cette substance.
- Le Congrès mexicain a modifié la législation fédérale de l'environnement afin d'obliger les établissements industriels à exercer un suivi de leurs rejets de substances toxiques et de les déclarer à un registre national accessible au public.
- En soutenant le renforcement des capacités du Mexique pour qu'il puisse promouvoir et instaurer des programmes de prévention de la pollution, la CCE a mis en lumière les avantages économiques et environnementaux que ce pays peut tirer de l'application de techniques antipollution.
- Une alliance conclue en vue de conserver les espèces menacées, comme la tortue luth et le rorqual à bosse, a permis d'établir un réseau d'habitats essentiels dans la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring.
- Grâce à la promotion du café d'ombre, de l'écotourisme, du palmier cultivé durablement, des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de l'achat de produits écologiques, on a pu élargir l'accès des pays étrangers au marché mexicain.
- Le Canada, le Mexique et les États-Unis travaillent de concert à l'élaboration d'un programme qui permettra d'exercer un meilleur suivi des expéditions transfrontières de déchets dangereux et de veiller ainsi à une élimination sécuritaire de ce type de déchets.

### **Quels sont les liens entre ces réalisations?**

Ces réalisations constituent quelques exemples des avantages que tire le Mexique de la coopération trinationale mise de l'avant par la CCE, un organisme international créé en 1994 en vertu de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), l'accord environnemental parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

Les mesures gouvernementales prises en haut lieu afin de protéger les habitats du Mexique sont le résultat le plus concret du partenariat trinational instauré par le biais de la CCE il y a onze ans. En 2003, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont instauré la première stratégie continentale de conservation de la biodiversité en vue de protéger les espèces et les habitats qui suscitent des préoccupations communes. Un important processus de participation du public, qui permet l'avancement de la science, de l'éducation, des normes, de la surveillance et de la comparabilité dans une optique de développement durable, est à la base de cette stratégie fructueuse.

Les plans d'action régionaux nord-américains de la CCE servent à atteindre des objectifs tels que l'interdiction du DDT et la protection trinationale des espèces migratrices en faisant appel à des groupes de travail dont les membres s'intéressent à des programmes déterminés. La seule condition pour en faire partie consiste à montrer qu'ils sont dévoués à la « cause ».

En outre, le fait que le Mexique ait interdit l'utilisation du DDT et réduit parallèlement le nombre de cas de paludisme a suscité beaucoup d'éloges à l'échelle internationale; grâce au soutien financier d'organismes internationaux, il est maintenant en mesure de partager son expérience avec les sept pays de l'Amérique centrale.

Selon des observateurs, le Mexique a également tiré parti des premiers pas accomplis en matière d'élaboration de politiques environnementales visant l'ensemble de la région nord-américaine. Le financement et le soutien technique ont permis à des organisations non gouvernementales (ONG) et à des peuples autochtones du Mexique de faire des progrès dans un certain nombre de domaines, notamment de pouvoir prendre la parole dans le cadre de tribunes internationales, d'échanger de l'information et des compétences techniques avec d'autres ONG canadiennes et américaines, de renforcer les capacités à l'échelle locale.

Le soutien accordé à des représentants des secteurs public et privé afin qu'ils participent bénévolement aux activités du Comité consultatif chargé du projet de registre des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord, a accéléré l'établissement d'un inventaire mexicain des émissions industrielles polluantes comparable aux programmes en vigueur au Canada et aux États-Unis. Cet effort a conduit à la sanction législative d'un projet de réforme rendant obligatoire la déclaration des rejets de polluants par des établissements déterminés ainsi que la publication de ces données.

Les subventions que le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a accordées à des organismes communautaires sans but lucratif, de 1996 à 2003, ont permis à 109 groupes de défense de l'intérêt public d'avoir une plus grande incidence aux échelles locale et régionale durant une période où le soutien du gouvernement mexicain et d'autres sources était restreint.

Le FNACE a porté des fruits au Mexique jusqu'à son abolition très controversée, l'année dernière. Un bel exemple de son soutien est la subvention qu'il a accordée à une ONG de Mexico, Programa La Neta, S.C., afin qu'elle renforce un réseau électronique de groupes environnementaux sans but lucratif en facilitant l'échange d'information et une collaboration nationale de ses membres relativement au contrôle des déchets toxiques.

Le processus relatif aux communications des citoyens sur des questions d'application des lois de l'environnement permet à ces derniers de dénoncer des situations de non-application. De telles dénonciations peuvent susciter la tenue d'enquêtes et la constitution de dossiers factuels de la part de la CCE, ce qui, dans de nombreux cas, a provoqué la prise de mesures correctives volontaires. Étant donné qu'aucune mesure exécutoire n'est associée à ce processus, le dossier factuel *Metales y Derivados*, par exemple, n'a engendré qu'une promesse de mesures correctives à l'égard des tonnes de polluants toxiques abandonnés sur les lieux de cette ancienne fonderie de plomb située à Tijuana. Par contre, seulement six mois après le dépôt d'une autre communication, le président du Mexique a déclaré que le récif corallien de Cozumel constituait désormais une aire naturelle protégée dans l'État de Quintana Roo.

En 2004, la CCE financera la réalisation, au Mexique, du premier inventaire national d'émissions atmosphériques de certains des principaux contaminants de l'air, dont les oxydes de soufre, les oxydes d'azote et les particules.

La CCE publie une série de monographies et d'études comparatives trinationales, comme les volumes de la série *Le droit et les politiques de l'environnement en Amérique du Nord*, les rapports annuels *À l'heure des comptes* sur les rejets et les transferts de polluants qu'effectuent des établissements industriels nord-américains, la nouvelle base de données en ligne sur les énergies renouvelables, les rapports périodiques sur les émissions atmosphériques qui comprendront celles du Mexique à compter de cette année.

Il convient d'ajouter que la vaste gamme d'études, de comptes rendus et de recommandations de la CCE est du domaine public, en plus d'être à jour et consultable en espagnol, en français et en anglais sur le réseau Internet.

### **Pour quelles raisons la participation du public est-elle si forte au Mexique?**

Le fait que la structure de la CCE ait si bien fonctionné jusqu'à présent est attribuable à l'inébranlable dévouement du CCPM, un comité indépendant formé de cinq citoyens de chacun des trois pays qui formule des avis et fait part de l'opinion du public au Conseil de la CCE — constitué des trois ministres nord-américains de l'Environnement — sur toute question relevant de l'ANACDE. Le mandat du CCPM représente un modèle pour les organismes environnementaux internationaux, car il consiste, selon son énoncé de principes, « à assurer la participation active du public aux activités de la Commission et la transparence de ces activités ».

Par l'entremise du CCPM, les citoyens de l'Amérique du Nord ont fait valoir l'importance de les tenir au courant des visées gouvernementales et de tenir compte de leur opinion au cours de l'élaboration du programme de travail de la CCE.

Les consultations publiques que dirige le CCPM offrent le moyen d'améliorer le rendement de la CCE. La consultation concernant la limitation de la portée des dossiers factuels constitués à la suite du dépôt de communications de citoyens, conformément à l'article 14 de l'ANACDE, tout comme celle concernant le rapport d'un groupe d'experts indépendant sur le maïs transgénique établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, ont présentement une signification toute particulière pour les Mexicains.

Contrairement à l'ANACDE, aucun accord international ne contient de dispositions prévoyant la participation du public et la transparence. Au Mexique, ces dispositions ont ouvert une voie sans précédent à la participation des citoyens et accru sa légitimité dans le cadre de l'élaboration des politiques environnementales.

C'est dans le contexte de son dixième anniversaire que la CCE, au même titre que le CCPM, tiendra la session ordinaire du Conseil à Puebla, au Mexique, du 21 au 23 juin, afin de se pencher sur l'orientation que pourrait prendre l'application de l'ANACDE au cours de la prochaine décennie. À cette occasion, le gouvernement mexicain et ses deux partenaires économiques signataires de l'ALÉNA auront la possibilité d'énoncer clairement le maintien de la coopération environnementale internationale fondée sur les principes de la participation du public et de la transparence afin de veiller à ce que les gouvernements rendent des comptes aux citoyens nord-américains.